



Ce document a été numérisé par le CRDP  
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets  
d'Examens de l'enseignement  
professionnel

## Mention Complémentaire

# COLORISTE PERMANENTISTE

### CONSIGNES AUX MEMBRES DU JURY

(Lues et explicitées avant le début des épreuves pratiques)

#### Déroulement des épreuves

##### E1 : 2<sup>ème</sup> PARTIE : RÉALISATION D'UNE PERMANENTE

- Les candidats et les modèles s'installent.
- La commission d'évaluation contrôle les modèles

Exigences :

- Modèle masculin ou féminin présent
- Longueur de cheveux de 20 cm au minimum (depuis le vertex).

**Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve, en absence de modèle, en présence d'un modèle non conforme**

En absence de conformité, une fiche de non-conformité est à compléter par les évaluateurs.  
La note 00/20 (non éliminatoire) sera attribuée à la deuxième partie.

- Les examinateurs vérifient la fiche technique renseignée précisant par zone, le degré de frisure qu'il souhaite réaliser.
- Le texte sujet est distribué feuilles retournées pendant le contrôle des modèles Au signal de départ, le candidat présentant un modèle conforme à la réglementation retourne la feuille sujet.
- Les examinateurs suivent le travail des candidats durant toute la durée de l'épreuve
- Les examinateurs évaluent les solutions correctives proposées par les candidats à l'oral ou à l'écrit.
- Les examinateurs notent le travail des candidats en utilisant la grille nationale mise à votre disposition.
- L'évaluation des compétences se fait au cours et en fin d'épreuve.
- Les candidats quittent la salle. Les modèles quitteront la salle d'examen lorsque l'évaluation aura été faite par l'ensemble des commissions.

##### E1 : 3<sup>ème</sup> PARTIE : RÉALISATION D'UN DÉFRISAGE

- Les candidats et les modèles s'installent.
- La commission d'évaluation contrôle les modèles

Exigences :

- Modèle féminin ou masculin
- Pourvu de cheveux frisés naturellement sur l'ensemble de la tête

**Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve, en absence de modèle, en présence d'un modèle non conforme**

En absence de conformité, une fiche de non-conformité est à compléter par les évaluateurs.  
La note 00/20 (non éliminatoire) sera attribuée à la troisième partie.

- Les examinateurs vérifient la fiche technique renseignée précisant le résultat attendu pour le défrisage et le produit utilisé.
- Le texte sujet est distribué feuilles retournées pendant le contrôle des modèles Au signal de départ, le candidat présentant un modèle conforme à la réglementation retourne la feuille sujet.
- Les examinateurs suivent le travail des candidats durant toute la durée de l'épreuve
- Les examinateurs notent le travail des candidats en utilisant la grille nationale mise à leur disposition.
- L'évaluation des compétences se fait au cours et en fin d'épreuve.
- Les examinateurs relèvent la fiche technique
- Les candidats quittent la salle. Les modèles quitteront la salle d'examen lorsque l'évaluation aura été faite par l'ensemble des commissions.

## **E2 : RÉALISATION D'EFFETS DE COULEUR**

- Les candidats et les modèles s'installent.
- La commission d'évaluation contrôle les modèles

### Exigences :

- Modèle féminin ou masculin
- Longueur des cheveux du modèle 6cm au minimum sur un tiers au moins de la tête. La chevelure peut être naturelle ou préalablement colorée ou décolorée.

**Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve, en absence de modèle, en présence d'un modèle non conforme**

En absence de conformité, une fiche de non-conformité est à compléter par les évaluateurs.  
La note 00/20 (non éliminatoire) sera attribuée à la deuxième partie.

- Le candidat remet la fiche technique renseignée précisant les hauteurs de tons et les reflets qu'il souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure et indiquant les techniques mises en œuvre (balayage, méchage..)
- Le texte sujet est distribué feuilles retournées pendant le contrôle des modèles Au signal de départ, le candidat présentant un modèle conforme à la réglementation retourne la feuille sujet.
- L'évaluation des compétences se fait au cours et en fin d'épreuve.
- Les examinateurs notent le travail des candidats en utilisant la grille nationale mise à leur disposition.
- Les examinateurs relèvent la fiche technique
- Les candidats quittent la salle mais les modèles quitteront la salle d'examen lorsque l'évaluation aura été faite par l'ensemble des commissions.

## **Consignes générales**

- Les grilles d'évaluation de chaque épreuve seront étudiées et les critères explicités avant le début de l'épreuve.
- Les membres du jury évalueront individuellement les candidats. À l'issue de l'épreuve, ils se concerteront pour ne proposer qu'une seule note sur une grille signée par l'ensemble des membres du jury ayant participé à l'évaluation.  
En cas de désaccord persistant, ils en informent le responsable de salle et la délibération se fait en présence d'un médiateur (Conseiller de l'Enseignement Technologique, Inspecteur de l'Education Nationale ou professeur ressource).
- Seront autorisés uniquement :
  - les produits professionnels
  - les produits non ouverts, munis de leur emballage d'origine et de la notice correspondante
  - les produits en adéquation avec la chevelure du modèle
- Aucun matériel, produit, linge, outillage ne sera prêté au candidat.

## **Charte des membres jury d'examen**

Les règles à respecter :

Un membre de jury d'examen doit :

- Observer attentivement les candidats,
- Garder le silence complet devant les candidats et les modèles et être vigilant,
- Adopter une tenue correcte,
- Signaler obligatoirement au CET et au secrétariat d'examen la présence de candidats connus (famille, apprentis ...),
- Être impartial, juste et objectif dans son évaluation des candidats,
- Conserver le secret le plus absolu des notes attribuées,
- Mettre son téléphone portable en mode silence.

**Toute dérogation à ces règles mettrait en danger le bon déroulement de l'examen et entraînerait le signalement de l'examineur au rectorat ainsi qu'à la branche professionnelle concernée, éliminant définitivement celui-ci de toute participation aux examens.**

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement Professionnel  
Réseau SCEREN

## Mention Complémentaire

# COLORISTE PERMANENTISTE

### CONSIGNES AU JURY DE CORRECTION DES EPREUVES ECRITES E1 1<sup>ère</sup> PARTIE et E2 1<sup>ère</sup> PARTIE

Avant le début de l'épreuve :

Chaque équipe de deux correcteurs (pour le modèle qui leur a été désigné par le C.E.T ou le responsable matériel) doit :

- 1) examiner la chevelure du modèle
- 2) questionner le modèle pour déterminer son passé technique de la chevelure (le document ci-dessous aidera les correcteurs)
- 3) écrire le passé technique de la chevelure du modèle
- 4) réaliser le corrigé adapté au modèle (le corrigé type aidera les correcteurs)

En début d'épreuve : Le passé technique du modèle est communiqué aux candidats (tableau, paper-board, ...)

#### Aide à l'élaboration du passé technique de la chevelure d'un modèle

<p><b>I. TRANSFORMATIONS CHIMIQUES :</b></p> <p>1) COLORATION VEGETALE</p> <p>2) COLORATION TEMPORAIRE</p> <p>3) COLORATION SEMI - PERMANENTE</p> <p>4) COLORATION D'OXYDATION :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faible oxydation (ton sur ton)</li><li>- Super éclaircissante</li><li>- Autre ?</li><li>- Gel ou crème</li></ul> <p>Oxydant : 3% (10 volumes) (N°0) 6% (20 volumes) (N°1) 9% (30 volumes) (N°2) 12% (40 volumes) (N°3)</p> <p>5) PRODUIT ECLAIRCISSANT :</p> <p>a- Décoloration :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faible, moyenne ou forte</li><li>- Huile ou poudre</li></ul> <p>b- Décapage :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faible, moyen ou fort</li><li>- Produit spécifique «décapage» ou poudre éclaircissante</li></ul> <p>c- Lotion; spray éclaircissant...</p> <p>d- autre ?...</p> <p>6) FRISAGE (PERMANENTE) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- pH acide, neutre ou basique</li><li>- force du réducteur</li></ul> <p>7) DEFRISAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- degré de frisure avant le défrisage</li><li>- type de produit utilisé</li></ul>	<p><b>II. MODE DE VIE :</b></p> <p>1) ENTRETIEN, HYGIENE CAPILLAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- shampooing</li><li>- soins</li></ul> <p>2) TRAVAIL ET LOISIRS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- exposition au soleil</li><li>- bain en piscine sans protection (chlore)</li><li>- attache en queue de cheval</li><li>- attache en catogan</li><li>- avec élastique, barrette...</li><li>- prise de médicament qui pourrait avoir un effet indésirable</li></ul> <p><b>POUR CHAQUE PRODUIT PRECISER (si possible) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la marque, l'appellation publicitaire (le nom)</li><li>- s'il s'agit de produit professionnel ou de grande consommation</li><li>- la date de la dernière application</li><li>- les superpositions éventuelles, les fréquences d'application</li><li>- les zones d'application</li><li>- les techniques utilisées et si les applications ont toujours été réalisées par des professionnels ou par le client, chez lui...</li></ul> <p><b>N.B. : Il est important que le candidat soit informé sur toutes les indications utiles à l'élaboration de la procédure à mettre en œuvre pour obtenir la transformation demandée et tout particulièrement pour des techniques réalisées sur les cheveux du modèle mais non visibles le jour l'examen.</b></p>
---	--

Session 2011

**MENTION COMPLEMENTAIRE COLORISTE PERMANENTISTE**

**FICHE D'ABSENCE DE TOUCHE D'ESSAI**

Centre d'examen :

Date :

**ABSENCE DE TOUCHE D'ESSAI COLORATION**

**Décharge à compléter par le modèle.**

N° du candidat : .....

Nom du candidat : .....

Nom du modèle : .....

Je reconnais,

ne pas avoir subi de touche d'essai de coloration,

Je reconnais être informé(e) des risques possibles d'allergies pouvant survenir suite à l'application d'un produit de coloration ou de défrisage,

et accepter cependant d'être modèle pour cette (ces) épreuve(s) d'examen.

Signature du modèle :

Référence réglementaire : décret n° 88-1232 du 29 décembre 1988 relatif aux substances et préparations vénéneuses et modifiant le code de santé publique. Journal Officiel du 31 décembre 1988.

MENTION COMPLEMENTAIRE COLORISTE PERMANENTISTE

FICHE DE NON CONFORMITE

Centre d'examen :

Date :

NOM et Prénom du candidat :

Ce candidat n'est pas autorisé à composer dans la partie d'épreuve où la non-conformité est constatée, la note de 00/20 attribuée n'est pas éliminatoire.

☞ Epreuve pour laquelle la non-conformité du modèle est constatée (cocher la case correspondante)

Epreuve E1 2<sup>ème</sup> partie : réalisation d'une permanente

Epreuve E1 3<sup>ème</sup> partie : réalisation d'un défrisage

Epreuve E2 2<sup>ème</sup> partie : réalisation de couleurs

☞ Motif :

Absence de modèle

Modèle non conforme

Rapport de non-conformité

NOM Prénom des membres du jury

Signature

La fiche de non conformité sera à la disposition du jury de délibération